



## Société délocalisé - femme enceinte - quel droit ?

Par **cline**, le **26/03/2008** à **10:12**

Bonjour,

Ma société va se délocaliser dans le sud de la France dans 1 an date du déménagement.

Je dois donner ma réponse d'ici automne 2008. Si jamais je décidais de ne pas suivre et que je sois enceinte, quels seraient mes droits ?????

Peuvent-ils attendent la fin de mon congé maternité pour me licencier ou ont-il le droit de me licencier à la date butoire juin 2008 (alors que je suis enceinte) ?

Ils vont prendre un cabinet de reclassement, puis-je en bénéficiez plus tard que les autres après mon congé maternité ? ou non ?

Merci beaucoup pour vos réponses car je ne trouve aucun site avec ce genre de situation.